

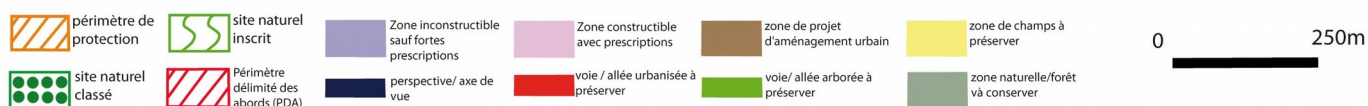
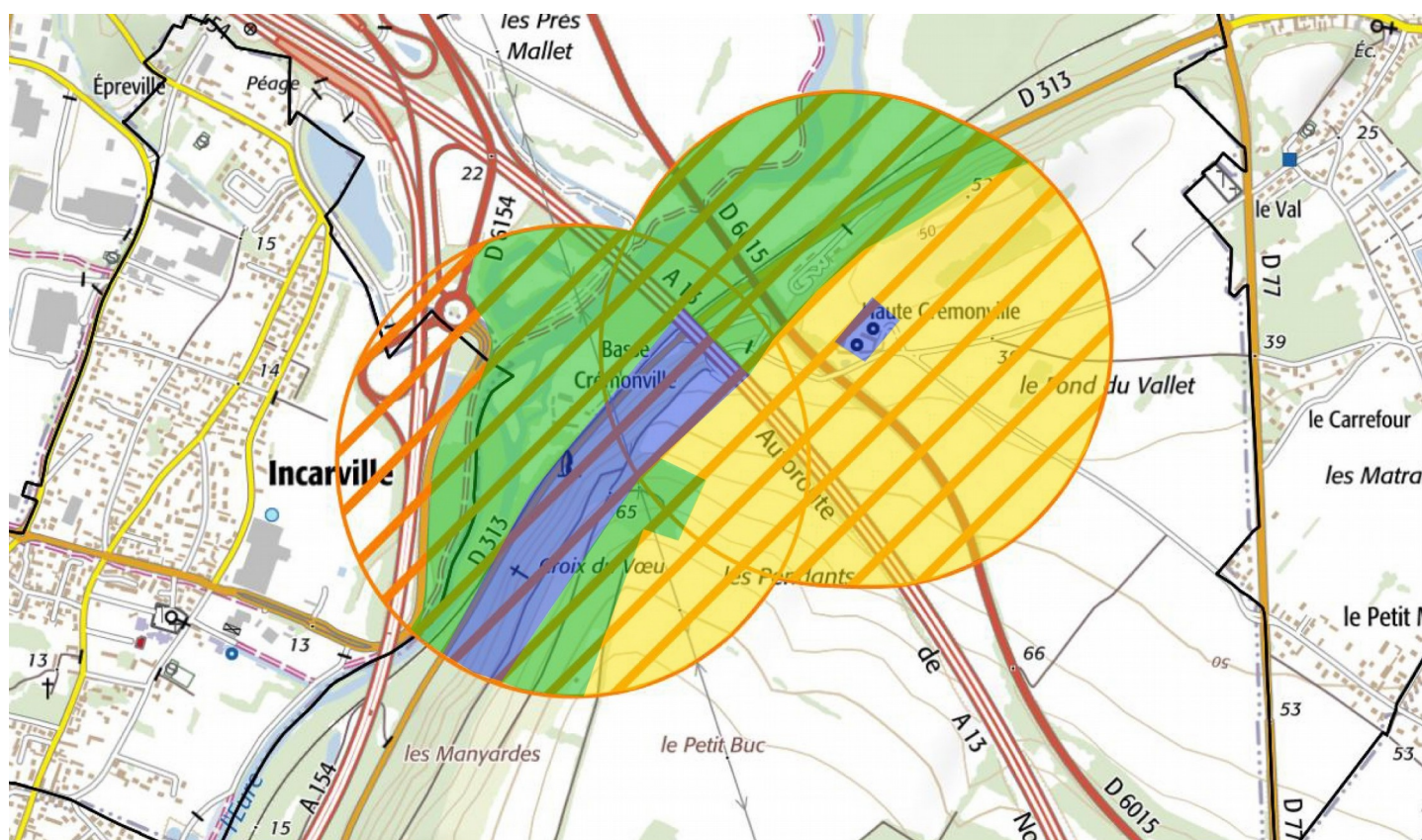
Val de Reuil > Ferme de Haute Cremonville

Le menhir le long de l'ex RN11 est monument historique classé depuis le 22 juin 1927 dont le périmètre vient entrecroiser celui de la Ferme.

La « Ferme de la Haute Crémonville : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments » est protégé depuis le 6 septembre 1978 en tant que monument historique inscrit.

Possession des religieux de Saint-Ouen de Rouen, le manoir de Crémonville a une origine très ancienne puisque les travaux menés par l'abbé Jean d'Auteuil à la fin du XIII^e siècle correspondaient à des réparations sur des bâtiments existants. Il fut reconstruit par la famille Thorel à la fin du XVI^e siècle. Jacques y fonda une chapelle dédiée à Saint Antoine et Sainte Barbe. Le manoir resta dans la famille jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il reste le siège d'une exploitation agricole jusqu'à ce que la Région le rachète pour le restaurer et en faire la vitrine des *Portes de Normandie*. Maintenant privé et entièrement restauré, le manoir est devenu un restaurant-ferme. Le manoir est situé dans une cour fermée de plan rectangulaire, entourée de nombreuses dépendances couvertes en tuiles et dominée par un colombier octogonal en silex et mortier de grès. Le corps de logis est de plan rectangulaire, élevé sur une assise de blocs de grès taillés, élevé en colombage sur deux niveaux et comble couvert de petites tuiles.

Cet ensemble est visible de l'autoroute A13 dans la descente qui conduit à la vallée de l'Eure.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Vue de l'ensemble du monument



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500 m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les abords

